



Bulletin de suivi des produits phytopharmaceutiques

Août 2026 - N°16

Table des matières :

Modifications d'usages	1
Extensions d'usages.....	3
Autorisations d'urgence (120 jours)	4
Nouveaux produits autorisés	6
Retraits de produits	7

Modifications d'usages

Voici les différentes modifications d'usages concernant les produits phytopharmaceutiques autorisés par type de produit et par ordre alphabétique de nom commercial. Elles doivent être respectées même si les étiquettes des produits n'ont pas encore été adaptées. Pour plus d'informations concernant toutes les conditions d'usage actualisées, rendez-vous sur le site de référence [Phytoweb](https://phytowebe.be).

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	BIO	ADAPTATION D'USAGE
FONGICIDES				
BOTECTOR	11046P/B	<i>Aureobasidium pullulans</i> souches DSM 14940 et DSM 14941		Expression de la dose en hectare en courgette (plein air)
SERENADE ASO	10299P/B	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souche QST 713		Adaptation de l'usage en plantes ornementales (plein air) : distinction arbres et arbustes et plantes ornementales non ligneuses Réintégration du rhizoctone en légumes-feuilles et en plantes aromatiques et médicinales
SERENADE SOIL ACTIV	30411P/B	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souche QST 713		Adaptation des usages en pommes de terre (et cultures de plants), arbres et arbustes ornementaux et plantes ornementales non ligneuses (plein air)
PRESTOP MIX	9735P/B	<i>Clonostachys rosea</i> souche J1446 (150 g/kg)		Corrigendum Bulletin n°15 : Suite au renouvellement, reconnu comme PPP à faible risque. Suppression des usages en choux et poireau et de nombreux usages (dont plein air) en diverses cultures (légumes-feuilles et PAM) : consultez le communiqué Phytoweb (23/07/2026) .
PROPLANT	8672P/B	Chlorhydrate de propamocarbe (722 g/L)		Adaptation de l'usage en fraisiers (plein air)
CANDIT	8829P/B	Krésoxym-méthyl (500 g/kg)		Adaptation de l'usage en fraisiers (plein air)
KUMULUS WG	9185P/B	Soufre (800 g/kg)		Corrigendum : dose en hectare en haricot vert (plein air)
FLOSUL	11022P/B	Soufre (800 g/L)		Expression de la dose en hectare en courgette (plein air)
HERBICIDES				
BIANCHI	41003P/B	Aclonifène (600 g/L)		Retrait de l'usage en navet
CHANON	11023P/B			
CONAXIS	38658P/B	Diméthénamide-P (400 g/L), clomazone (50 g/L)		Corrigendum : ajout de pois verts (avec cosse) (mange-tout)

INSECTICIDES			
NATURALIS-L	10219P/B	<i>Beauveria bassiana</i> souche ATCC 74040 (0.18 g/L) 	Corrigendum : localisation du traitement en marjolaine
ALAKAZAM 500 WG	29564P/B	Flonicamide (500 g/kg)	Adaptation de l'usage en plantes ornementales (plein air) : distinction arbres et arbustes et plantes ornementales non ligneuses
TEPPEKI	9526P/B		
PIRIMOR	6640P/B	Pirimicarbe (500 g/kg)	Corrigendum : dose en hectare en haricot vert (plein air)
MIMIC	8799P/B	Tébufenozide (240 g/L)	Adaptation de l'usage en plantes ornementales (plein air) : distinction arbres et arbustes et plantes ornementales non ligneuses
INSECTICIDES, ACARICIDES			
ERADICOAT MAX (DLU : 02/12/2027)	10940P/B	Maltodextrine (476 g/L) 	Adaptation de l'usage en plantes ornementales (plein air) : distinction arbres et arbustes et plantes ornementales non ligneuses
RAPTOL	9853P/B	Pyréthrines (4.59 g/L), huile de colza (825.3 g/L) 	Corrigendum : dose en haricot vert (plein air)

Les produits de référence pour chaque extension d'usages sont repris en **gras**.

La date limite d'utilisation (DLU) est indiquée pour les produits allant être retirés du marché.

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo  indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Extensions d'usages

Voici les produits dont l'autorisation a été étendue à d'autres usages (cultures, cibles, conditions d'application, etc.). Pour plus d'informations concernant toutes les conditions d'usage actualisées, rendez-vous sur le site de référence Phytoweb.

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	BIO	EXTENSION(S) D'USAGE
FONGICIDE				
NAFITIO	40178P/B	Chlorhydrate de propamocarbe (625 g/L), fluopicolide (62.5 g/L)		Culture de plants de pommes de terre
HERBICIDES				
SELECT PRIM	9334P/B	Cléthodime (120 g/L)		Plantes ornementales vivaces non ligneuses
SELECT PRO	29302P/P			
CONAXIS	38658P/B	Diméthénamide-P (400 g/L), clomazone (50 g/L)		Haricot vert (récolté frais, avec et sans cosse), haricot récolté sec (sans cosse), pois récoltés secs (sans cosse), production de semences : pois, fèves et féveroles
AZ 500	7573P/B	Isoxabène (500 g/L)		Melon, potiron et pastèque Plantes ornementales vivaces non ligneuses
INTER ISOXABEN 500	1100P/P			
ISOXABELCO 500	26708P/P			
INSECTICIDE				
SERENISIM	29402P/B	Beauveria bassiana souche NPP111B005		Plantes ornementales (sous protection)

Les produits de référence pour chaque extension d'usages sont repris en **gras**.

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo  indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Autorisations d'urgence (120 jours)

Voici les différents produits bénéficiant d'une autorisation temporaire d'urgence (durée maximale de 120 jours) pour certains usages précis. Conformément à l'article 53 du [Règlement \(CE\) n° 1107/2009](#), ceci est uniquement valable pour un usage limité et contrôlé, et pour autant que la production végétale menacée ne puisse être protégée par d'autres moyens raisonnables issus de la lutte intégrée. Veuillez consulter [Phytoweb](#) pour vérifier les conditions spécifiques d'utilisation.

SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	CULTURE(S)	CIBLE(S)	NOM DU PRODUIT	N°	BI O	ENTRÉE EN VIGUEUR	DATE DE FIN
HERBICIDES							
Pethoxamid (600 g/L)	* Froment d'hiver * Orge d'hiver	* Graminées annuelles	JUAN KOBAN MOJANG PETOXCOR 600 SUCCESSOR 600	43683P/B/120 43684P/B/120 43685P/B/120 43686P/P/120 42425P/B/120		01/09/2026	29/12/2026
INSECTICIDES							
Acide pélagronique (650 g/L)	* Poiriers	* Psylle	SANKARI	41780P/B/120		01/05/2026	28/08/2026
Cyantraniliprole (625 g/L)	* Semences de haricots verts	* Mouche de légumes	LUMIDERM	39548P/B/120		15/04/2026	12/08/2026
Flupyradifurone (200 g/L)	* Cultures de racines de witloof	* Pucerons	FLUPYSTAR 200 RIAMBA RIVALI PRIME SIVANTO PRIME VSM PRIME	41919P/P/120 41920P/B/120 41921P/P/120 41111P/B/120 41922P/P/120		01/05/2026	28/08/2026
Huile essentielle d'orange (450 g/L), flonicamide (52,5 g/L)	* Poiriers	* Psylle	FLEXUM	41910P/B/120		01/05/2026	28/08/2026
Ledprona (8,4 g/L)	* Pommes de terre * Culture de plants	* Doryphore	CALANTHA	40396P/B/120		01/05/2026	28/08/2026
Spirotétramate (100 g/L)	* Choux * Culture de plants de PDT * Houblon	* Pucerons * Mouche de légumes	BATAVIA MOVENTO MOVENTO 100 SC MOVENTO 100 SC SPIROMAT VSM SPIROTETRAMAT	42437P/B/120 42438P/B/120 41553P/B/120 42439P/B/120 42440P/B/120 42441P/B/120		01/06/2026	28/09/2026
Spirotétramate (100 g/L)	* Fraisier * Légumes-feuilles	* Tarsonèmes * Pucerons	BATAVIA MOVENTO MOVENTO 100 SC MOVENTO 100 SC SPIROMAT VSM SPIROTETRAMAT	44081P/B/120 44084P/B/120 42436P/B/120 44085P/B/120 44086P/B/120 44087P/B/120		31/08/2026	28/12/2026

INSECTICIDE, FONGICIDE							
Huile essentielle d'orange (63,5 g/L)	Divers usages en verger, vigne, petits fruits, consultez Phytoweb.		LIMOCIDE	41777P/B/120		05/05/2026	01/09/2026
BACTÉRICIDE							
Bactériophages contre <i>Erwinia amylovora</i> (BAEA)	* Pommiers * Poiriers	* Feu bactérien	PEA-02	40733P/B/120		29/06/2026	26/10/2026
RÉGULATEURS DE CROISSANCE							
Acides gras en C8-C10, esters de méthyle (410 g/L)	* Azalées	* Croissance excessive	RADIA 7882	43186P/B/120		13/07/2026	10/09/2026
Éthéphon (480 g/L)	* Pommiers * Poiriers	* Chute des fruits	ARVEST ETHEPHON CLASSIC GRASSROOTER REGULAGOLD 480 YATZE	43957P/B/120 44089P/B/120 44080P/B/120 44090P/P/120 44071P/B/120		01/09/2026	29/12/2026

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo  indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Code couleur de l'échéance :

En cours
Arrivant à terme dans les 2 mois
Echue

Nouveaux produits autorisés

Cette liste regroupe les nouveaux produits autorisés par culture ou groupe de cultures. Pour plus d'informations concernant les nouveaux usages de ces produits et les cultures concernées, rendez-vous sur le site de référence Phytoweb.

Légende :

REF. : Produit de référence pour ceux issus du commerce parallèle ;

Surlignage bleu : nouveau produit de référence ;

Surlignage jaune : nouvelle concentration/combinaison/formulation ;

Surlignage rose : nouvelle substance active.

PA = Plein air ; SP = Sous protection ; TS = Traitement de semences ; PR = Post-récolte.

NOM DU PRODUIT	N°	REF.	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	BIO	CÉRÉALES	OLÉAGINEUX	PROTÉAGINEUX	POMME DE TERRE	BETTERAVE	CHICORÉE	MAÏS	MISCANTHUS	LÉGUMES	PLANTES AROMATIQUES	VERGER	BAIES ET PETITS FRUITS	FRUITS À COQUE	VIGNE	P. ORNEMENT. ET SAPIN	AUTRES
FONGICIDE																				
BROOKLYNN	42462P/B	AMMARI 35370P/B	Pyraclostrobine (200 g/L)		PA															
ÉLICITEUR DES MÉCANISMES DE DÉFENSE																				
NUXINE	31042P/B	NOUVELLE FORMULATION	Cérévisane (100 g/L)			PA		PA	PA				PA	PA						
INSECTICIDES																				
KARATE EXTRA	43008P/B	RAVANE 50 9647P/B	Lambda-cyhalothrine (50 g/L)		PA	PA	PA	PA	PA				PA							
KUSTI EXTRA	43009P/B																			
NINJA EXTRA	43010P/B																			

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique.

Le logo  indique que le produit est utilisable en agriculture biologique et est un produit à faible risque (art. 47).

Le logo  indique que le produit est un produit à faible risque (art. 47).

Retraits de produits

Pour consulter la liste complète des produits retirés du marché ou en cours de retrait, vous pouvez vous rendre sur le site officiel du SPF www.phytoweb.be, dans la section *Consulter les autorisations > Rechercher des produits phytopharmaceutiques*. Dans la colonne sur la droite, cochez *Retiré (produits dont la limite maximale d'utilisation est dépassée)*, *En fin de vente* ou *En fin d'utilisation (produits pouvant être encore vendus ou utilisés jusqu'à une certaine date limite)*, et puis sur *Consulter autorisations*.

Nouveaux retraits annoncés dernièrement sur Phytoweb (uniquement P/B) :

NOM DU PRODUIT	N°	SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)	FIN DE VENTE	FIN D'USAGE
KUNSHI	10108P/B	Fluaziname (375 g/kg), cymoxanil (250 g/kg)	28/02/2027	28/02/2028
XEDATHANE-A	9862P/B	Pyriméthanile (153,6 g/L)	31/01/2027	31/01/2028
CERAMI	34494P/B	Spinosad (480 g/L)	31/12/2026	31/12/2027
ERADICOAT	10493P/B	Maltodextrine (598 g/L)	02/12/2026	02/12/2027
ERADICOAT MAX	10940P/B	Maltodextrine (476 g/L)	02/12/2026	02/12/2027
MERLIN	9121P/B	Isoxaflutole (750 g/kg)	02/02/2027	02/02/2028
PREMAZOR TURBO	10759P/B	Diflufénican (40 g/L), glyphosate (250 g/L)	26/03/2027	26/03/2028
ATUT TURBO	10910 P/B	Diflufénican (40 g/L), glyphosate (250 g/L)	26/03/2027	26/03/2028

Seules les informations reprises sur le site web www.phytoweb.be sont les sources de référence des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique. Il est donc utile de consulter ce site. L'ASBL Corder ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de dégâts, directs ou indirects, pouvant survenir suite à l'application des données fournies dans ces listes, à une attitude inadéquate ou à une négligence.



Mise à jour : 01/09/2026.

Pour toute question relative à ce bulletin, veuillez nous contacter via crp@corder.be ou au 010/47 37 54.

Plus d'infos sur la législation des produits phytopharmaceutiques applicable en Wallonie sur notre page internet : www.corder.be/crp.

